

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois. — 10 » — 13 »
Trois mois. — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La Patrie révoque en doute l'authenticité de la note prussienne, relative à la réduction de l'armée. Suivant notre confrère, il n'y aurait aucun motif pour que cette note existât, et le cabinet de Berlin n'avait pas à appeler l'attention du gouvernement français sur un fait qui peut être interprété, il est vrai, dans un sens favorable à la paix, mais qui s'imposait d'abord comme une nécessité économique, résultant de diminutions de crédits pour l'armée dans le budget fédéral.

Il est, en effet, certain que les considérations financières sont entrées pour leur part dans les réductions temporaires que vient de subir l'effectif des forces militaires de l'Allemagne du Nord. Mais il n'est pas moins évident que la perspective d'un danger quelconque aurait suffi pour qu'on passât, à Berlin, par-dessus la question de budget, toujours secondaire dès qu'une grande question politique se trouve en jeu. Les mesures prises conservent donc, malgré tout, la signification que l'on y a attachée dès d'abord.

Quant à la note diplomatique de M. Thiele sur ce même sujet, sans être absolument nécessaire, elle aurait eu sa raison d'être, dans le désir fort naturel du gouvernement prussien de constater officiellement sa confiance dans le maintien de la paix.

C'est là, au surplus, un point secondaire, du moment où tout le monde est d'accord sur la portée pratique des mesures adoptées.

Comme nous l'avons dit, le mouvement électoral progresse avec une animation croissante en Angleterre. Les nouveaux électeurs admis au droit de voter se présentent en foule pour se faire inscrire : ils assiègent le jour, et parfois même jusqu'à la nuit, les vestry-clerk des grandes paroisses de Londres.

Ces jours derniers, raconte le Times, dans le bourg formé par les paroisses de Saint-Marylebone, Paddington et Saint-Pancrace, près de 6,000 lodgers (nouvelle classe des locataires d'appartements admise au droit de suffrage) se sont fait porter sur les listes. Ils se présentaient rangés suivant leur opinion politique. Le bourg dont il s'agit ne comprenait, avant la réforme, que 22,000 électeurs; il en compte aujourd'hui 39,000.

On peut juger par cet exemple de l'importance de la révolution accomplie dans le cens électoral par le bill de 1867.

Mais un côté inattendu et fort piquant de ce grand mouvement politique tend à prendre des proportions assez embarrassantes. Nous voulons parler du suffrage des femmes. Dans plusieurs localités elles ont été inscrites sur les listes électorales; dans beaucoup d'autres elles le réclament, et la commission supérieure n'a pas encore statué à ce sujet.

En attendant qu'elle se prononce, les candidats sont tenus de ménager cet élément nouveau qui, admis ou non à voter, peut exercer une influence relative sur le succès de leur élection. Rien de plus pittoresque que les protestations par lesquelles ils cherchent à se concilier « la plus belle moitié du corps électoral, » sans pourtant s'engager

trop ouvertement à soutenir ses prétentions politiques.

Les feuilles gouvernementales de Madrid démentent la nouvelle publiée par quelques journaux étrangers de mesures de rigueur prises à Badajoz, Carthagène et Madrid vis-à-vis d'officiers et de sous-officiers de l'armée. L'assertion que de fortes patrouilles de garde civique parcourent les rues de la capitale est également démentie.

Les mêmes feuilles déclarent inexacte la nouvelle donnée par un journal de Paris de l'arrestation de deux colonels et de quarante officiers au château de Monjuich, à Barcelone. La garnison de ce château se compose simplement de deux compagnies.

Les journaux italiens nous fournissent aujourd'hui trois documents.

Le plus curieux est un nouvel appel à l'insurrection, lancé par un comité occulte, qui paraîtrait agir de concert avec la société intitulée : « Vengeance de Mentana ».

Vient ensuite la lettre dans laquelle Garibaldi explique à ses commettants le motif qui l'a porté à se démettre de son mandat de député. Ce motif, c'est qu'il ne peut leur être utile en rien, d'abord en raison de son état de santé, ensuite à cause des circonstances.

A cette lettre, le municipalité d'Ozieri a répondu par une adresse, dans laquelle le chef du parti de l'action est vivement pressé de conserver son siège au Parlement.

Le Journal des Débats publie une lettre datée de Florence, qui soulève une question importante, celle du transfert de la capitale de l'Italie

à Naples. Voici la partie de cette lettre dans laquelle sont exposées les raisons qui, d'après le correspondant des Débats, seraient de nature à justifier ce transfert. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous laissons à ce correspondant la responsabilité des faits et des observations qu'il rapporte :

« Florence, 3 septembre 1868.

« Depuis que le gouvernement italien a affermé ses tabacs en dépit de ceux qui auraient préféré peut-être le tabac libre dans l'Etat libre, et depuis la publication de la dernière brochure du général Cialdini, en réponse à celle du général La Marmora, à propos des événements militaires de 1866, on peut dire que tout est rentré ici dans le calme, et que la politique chôme en Italie. Il ne faudrait cependant pas trop se fier à ce calme apparent; une réunion importante de députés va bientôt avoir lieu à Naples, et on y formulera une idée nouvelle qui pourrait bien faire son chemin, donner quelque inquiétude au ministère, et changer entièrement la face de la question romaine.

« Il paraît que ce meeting demandera au ministère actuel le transfert définitif de la capitale à Naples. Ne vous récriez pas, cette idée était déjà venue l'an dernier à M. Rattazzi, après Mentana, et il voulait s'en faire un instrument de popularité pour rentrer au pouvoir; elle a germé et mûri depuis longtemps dans nombre de cerveaux habitués à penser, et elle aurait un grand mérite, celui de faire sortir l'Italie d'une ornière qui menace de la tenir longtemps embourbée dans les errements d'une politique de bascule entre la Prusse et la France.

FURLESTON.

29

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite et fin.)

Le jeune homme ne comptait pas les heures, résolu qu'il était à poursuivre jusqu'au bout l'œuvre pour laquelle il était venu.

Jamais plus apparente placidité ne concourut à la gestation d'une entreprise plus violente.

On eût cru voir un de ces guerriers indiens, qui, avec des mouvements plus lents et plus imperceptibles que ceux de la tortue, rampent vers l'ennemi lointain dont la baïonnette luit aux rayons de la lune et qui, à force de se traîner ainsi sur le ventre, confondus avec le sable, avec l'herbe, avec les pierres, atteignent, sans avoir été ni vus ni entendus, la sentinelle dont ils ont juré la mort.

Enfin le bruit du galop d'un cheval retentit sur les cailloux du chemin.

Joseph avança légèrement la tête sans avoir même tressailli. Il avait attendu avec trop d'impassibilité pour se démentir au dernier moment.

Il vida sa pipe, la remit dans l'étui, rentra le tout

dans une de ses poches et se colla à l'arbre, le regard en avant.

L'homme qui arrivait à cheval modéra le pas de sa monture en approchant du pacage.

Il aperçut, à quelque distance, des moutons éparés sur la lande; aussitôt il mit pied à terre, passa à son bras la guide de son cheval, et parut chercher un arbre pour y attacher l'animal.

Le hasard voulut qu'il se dirigeât justement vers l'endroit où Joseph était assis ou plutôt couché.

Quatre pas à peine séparaient ces deux hommes quand l'artiste se dressa avec cette fixité du regard qui dénote les résolutions absolues.

A cet aspect si imprévu, le cavalier ne put se défendre d'un sentiment de frayeur dont, du reste, il se remit promptement.

— C'est moi, dit Joseph; c'est moi, M. de Génesty! Celui-ci avait déjà recouvré l'humeur railleuse qui lui était familière.

— Parbleu! dit-il avec un sourire sarcastique, je vous reconnais très-bien. Pas n'était besoin de ménager une apparition de revenant, comme dans les anciens mélodrames.

— Monsieur, répliqua Joseph, ce n'est pas l'heure des plaisanteries. Quel est le motif qui vous a conduit ici?

— Ah! par exemple, voilà qui est charmant! Seriez-

vous devenu juge d'instruction dans ce canton! Il paraît que je dois compte de ma conduite à M. Martel.

— Vous en devez compte à l'honneur.

— Oh! oh! les grands mots.

— Ce que vous venez faire ici, je le sais, moi.

— Alors, il est inutile de me le demander.

— Et vous devriez rougir du mobile de votre action.

Le baron devint rouge en effet, mais de colère plus que de remords.

Il se mordit violemment les lèvres, et répondit d'une voix frémissante :

— Prenez garde! vous pourriez vous rappeler qu'il ne fait pas bon de me chercher querelle.

L'artiste haussa les épaules et, à son tour, ricana dédaigneusement.

— Tout-à-l'heure, dit-il, nous nous expliquerons sur un fait qui est resté voilé d'ombre. Mais d'abord j'ai besoin d'insister sur le premier point, à savoir votre présence ici. Il y avait à Paris une charmante enfant, toute naïve, toute candide : sa main vous fut promise, et, au jour funeste où ses parents d'adoption furent ruinés à cause de vos exigences, vous vous empressâtes de manquer à vos engagements.

Fortuné frappa du pied.

— Taisez-vous! cria-t-il; ou bien, malheur à vous!

— Non, vous ne m'imposerez pas silence. Vous avez

renié la pauvre fille. Et, à présent que richement marié vous avez par hasard retrouvé Emma sous les habits d'une paysanne, il vous semble piquant de rôder autour d'elle pour tâcher de la séduire. Allez, monsieur, c'est aussi lâche qu'infâme!

A ces mots, le baron bondit vers l'artiste pour le souffleter; mais il rencontra deux mains de fer qui lui comprimèrent les poignets, puis le repoussèrent à six pas.

— Il n'y a ici, hurla Fortuné, d'autre lâche que vous qui avez refusé une partie d'honneur!

— Attendez, lui dit posément Joseph, attendez. Connaissez-vous l'écriture que voici?

Il avait ouvert la lettre d'Emma; cette lettre usée à force d'être relue et mouillée de larmes.

— Je... balbutia le baron.

— Connaissez-vous cette signature?

— Oui... celle de...

— Il suffit; ne nommez pas votre victime.

— Ah ça! vous êtes fou, mon bon ami.

— Vous allez savoir à quel homme vous avez affaire. Le baron reprit son ricanement.

— Je le sais parfaitement, dit-il; et si bien, que je dédaigne vos injures.

Il fit un mouvement pour s'éloigner.

— Restez!... cria Joseph.

— Un ordre... C'est curieux.

THEATRE DE SAUMUR.

Jeudi, la 1^{re} représentation de : **Le Duc Job**, comédie en 4 actes, en prose, du Théâtre-Français, par M. Léon Laya.

Cet ouvrage remarquable faisait partie du répertoire récemment exploité par les comédiens du Théâtre-Français en province.

La troupe, devant partir prochainement pour Poitiers, n'a plus que cinq représentations à donner à Saumur.

M. **SIGARD**, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

ETAT-CIVIL du 21 août au 1^{er} septembre 1868.

NAISSANCES. — Garçons 5.
Filles 3. — Total 6.
MARIAGES. — 25, Auguste-Pierre Blavette,

maréchal-ferrant, et Marie-Félice Proust, domestique, tous deux de Saumur. — 31, François Ollivier, employé au chemin de fer, de Nanterre (Seine-et-Oise), et Radégonde Félix, couturière, de Saumur.

DÉCÈS. — 21, Jean Ribière, 7 mois, rue de Fenet; — 22, Vaillant, mort-né (masculin), rue de l'Arsenal; — 23, Urbain Richardeau, propriétaire, 73 ans, au Petit-Puy; — 25, Louis Guiot, rentier, 66 ans, rue de la Visitation; — Louise Jobin, couturière, 78 ans, veuve Urbain Guibert, à la Providence; — 26, Louis, François Giron, tailleur d'habits, 70 ans, à l'Hôpital; — 27, Jean Guitton, terrassier, 57 ans, à l'Hôpital; — Nestor Dupont, tailleur d'habits, 61 ans, à l'Hôpital; — 28, Marie Briffault, propriétaire, 66 ans, veuve René Jagot, rue d'Orléans; — Anne Brard, journalière, 74 ans, épouse Jean Chalot, à l'Hôpital; — Mauffrais, mort-né (masculin).

rue Basse-Saint-Pierre; — Catherine Lorieux, sans profession, 48 ans, épouse Pierre Posson, rue de l'Ancienne-Gare; — 30, Pierre Hallouin, cultivateur, 73 ans, rue du Champ-de-Foire; — Alfred Bascol, 2 mois, rue de Ronen; — Aimée Lefaye, chapeletière, 74 ans, veuve Pierre Dousserin, à l'Hospice; — 31, Fernand Droucheau, 3 mois, rue Saint-Nicolas.

Marché de Saumur du 12 septembre.

Table of market prices for various commodities like Froment, Seigle, Orge, Avoine, etc., with prices per unit.

COURS DES VINS (1).

Table listing wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, etc., with quality grades.

ROUGES (3).

Table listing wine prices for red wines from regions like Souzay, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigny, Chiron.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^{re} FAUGER, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 4 octobre 1868, à midi.

En l'étude de M^{re} FAUGER, notaire à Argenton-le-Château, Sur la mise à prix de 60,000 fr., pour entrer en jouissance le 25 avril 1869.

LA JOLIE MÉTAIRIE DE LA DAVIÈRE,

Située à 500 mètres du bourg de Massais, canton d'Argenton-le-Château, sur le bord de la route départementale de Châtillon à Thouars, et contenant 56 hectares 71 ares 16 centiares.

Cette métairie comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, une prairie pouvant donner 15,000 kilogrammes de foin par an, touchant les bâtiments, et des terres de première qualité; le tout est d'un seul tenant.

Ladite métairie, dont le bail expire le 25 avril 1869, peut être affermée facilement 2,000 francs. — Elle peut convenir à des spéculateurs, car elle est très-susceptible de détail.

La contrée est très-giboyeuse. On accordera les plus grandes facilités pour payer.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} FAUGER, notaire à Argenton-le-Château, dépositaire des titres de propriété. (394)

A VENDRE

Cinquante barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PRINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur. Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT comprenant deux étages (1^{er} et 2^e), avec grand balcon, parfaitement situé, au coin des rues Beaurepaire et d'Orléans.

S'adresser à M. VINET, qui l'occupe. (404)

PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le Salpêtrage des murs

Braveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.

Garanti par facture.

Le seul infailible jusqu'à ce jour, pour préserver le papier de tentures, au travers duquel le salpêtre et l'humidité ne pénètrent pas, et qui empêche l'humidité de remonter.

Cinq ans d'expérience ont démontré partout son infailibilité. G. Bouys, 12, avenue de Soisy, à St-Gratien, près Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Seul dépôt à Saumur, chez M. JARDON-DUTOUR, rue d'Orléans, 69.

Chaque livraison est accompagnée d'un prospectus indiquant la manière de poser le papier.

Exiger la marque ci-contre : Papier minéral Tybur. (405) G. Bouys.

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Saumur. (388)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un ménage pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

ARCHIVES DE L'OUEST

1789-1800.

VIENT DE PARAÎTRE :

ANJOU, MAINE, BERRY

4^e N^o de LA SÉRIE A

1 fascicule de 312 pages, format grand in-8^o jésus.

Le recueil des ARCHIVES DE L'OUEST, publié par M. Antonin Proust, paraît par fascicules de 250 à 350 pages; quatre fascicules forment une série. La première série, consacrée aux Opérations électorales de 1789, est entièrement terminée.

Prix de chaque fascicule vendu séparément. 6 francs.
Pour les souscripteurs. 5 —
Prix de l'exemplaire sur papier à bras. 10 —

Sont considérés comme souscripteurs, ceux qui prennent une série entière.

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez LACROIX et VERBOECKHOVEN, Librairie internationale, 15, boulevard Montmartre;
A Niort, chez CLOUZOT, Librairie poitevine, 22, rue des Halles.

Le quatrième numéro contient : Anjou, Maine et Berry.

Voici le sommaire relatif à l'ANJOU :
Liste des brochures publiées en Anjou à la veille de la convocation des états-généraux. — Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de M. le comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker. — Projet d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers, relativement à la convocation des états-généraux. — Lettre de M. l'abbé de La Brosse à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Demandes et doléances du clergé d'Anjou. — Liste des députés. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière de la noblesse. — Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou à ses députés. — Instructions particulières pour les députés de la noblesse d'Anjou. — Liste des députés. — Vœux et demandes des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou. — Mémoire des maîtres ouvriers d'Angers à M. Necker. — Liste des députés du tiers-état d'Anjou. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicière, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

À Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

Table of stock market prices for various securities like Rentes et Actions, Obligations du Trésor, Crédit Industriel, etc., with prices as of September 12 and 14, 1868.

Saumur, P. GODET, imprimeur.